

M. LOW: Où se trouve la stabilité?

M. TUCKER: Elle existe tout de même, je l'espère, à l'égard du blé.

Une VOIX: Vous l'espérez.

M. TUCKER: Tout ce que les temps difficiles actuels permettent c'est un espoir raisonnable fondé sur une politique bien conçue. Lorsque trente-six nations s'entendent pour signer un pacte déterminant un prix de base pour le blé, un pacte qui accorde au producteur une certaine sécurité et protège le consommateur contre l'éventualité d'avoir, en temps de disette, à payer au delà de ses moyens, il faut aussi que le producteur ait l'assurance de ne plus subir ce qui s'est passé en 1932, alors que notre beau blé, notre n° 1 du Nord, se vendait 19c. le boisseau, moins qu'il en coûtait pour la moisson et le battage. Mais pour prévenir pareil état de choses, il ne faut pas écouter ceux qui nous recommandent de vendre le plus cher possible. Pour être trop ambitieux nous pouvons nous exposer à la situation qui a suivi la première guerre mondiale, quand le blé se vendait moins cher qu'il en coûtait pour le produire.

Je poursuis la citation de ce mémoire:

Comme nous l'avons indiqué, nos producteurs laitiers, nos aviculteurs et nos engraisseurs de bétail se préoccupent vivement de la hausse et des variations du coût de la provende depuis l'abandon des régies et réclament des mesures en vue de le stabiliser.

Une résolution adoptée à notre congrès annuel renferme notre principal vœu à cet égard et réclame une fois de plus que la Commission canadienne du blé devienne l'organisme de vente exclusif de toutes les céréales, outre le blé. (Un organisme participant a exprimé son dissentiment.)

Au sujet des désirs réels des cultivateurs, je me fie plus volontiers à l'opinion des chefs qu'ils ont élus et en qui ils ont confiance, de l'île du Prince-Edouard à la Colombie-Britannique, qu'à celle de l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Smith), à celle de l'honorable député de Souris (M. Ross) ou de tout autre qui tient le langage que nous avons entendu cet après-midi. Le mémoire poursuit:

La résolution demande que les modifications nécessaires à la loi de la Commission du blé tiennent compte du principe d'après lequel la Commission doit fonctionner avant tout au bénéfice et dans l'intérêt des producteurs de céréales; elle demande que la mesure tende à permettre à la Commission de stabiliser le prix des céréales et d'empêcher les variations brusques; qu'il soit toujours entendu que le mode de fonctionnement et la méthode de vente de la Commission doivent s'inspirer de l'esprit d'un programme agricole de portée générale tendant à assurer l'équilibre convenable des prix des céréales et de ceux du bétail, au niveau déterminé par le ministère fédéral de l'Agriculture après consultation avec la Fédération canadienne des agriculteurs.

[M. Tucker.]

Voilà ce qui intéresse d'abord les cultivateurs canadiens. Ils désirent que les prix soient stabilisés à un niveau raisonnable. L'agriculture comporte de nombreux risques. La semence déposée en terre est exposée à la gelée, à la sécheresse, au vent, aux insectes, à la grêle, et l'on s'attend à ce que le Gouvernement aide à surmonter ces difficultés. L'assurance contre les insectes... (*Exclamations*) Je ne songeais pas aux membres de la C.C.F., bien qu'ils aient semblé gênés. Tous les honnêtes gens s'efforcent d'éliminer les insectes et de parer à des fléaux inévitables, comme la grêle et à la sécheresse. Nous essayons de supprimer les risques inhérents à la production, mais le cultivateur désire également être protégé contre les fluctuations de l'offre et de la demande et donc du prix de ses produits.

Il sait que le consommateur consent toujours à payer un prix équitable pour ses produits, et qu'il préfère payer un prix raisonnable et obtenir ce qu'il désire, que de les laisser descendre à un niveau qui, en réduisant la production, l'empêchera d'obtenir les produits dont il a besoin. Ils se rendent compte que tout programme de longue haleine tendant à stabiliser les prix des denrées alimentaires favorisera non seulement le cultivateur, mais aussi le consommateur.

M. ARGUE: Etes-vous en faveur de la réglementation des prix?

M. TUCKER: Si la régie ne s'applique pas également à d'autres éléments, non. D'ailleurs, il ne convient pas, selon moi, de tenter de réglementer les prix par des proclamations du Gouvernement.

M. ARGUE: Le prix des instruments aratoires augmente quotidiennement.

M. TUCKER: Voilà un problème tout différent auquel je répondrai en une autre occasion, parce que je ne dispose que de quarante minutes. Les cultivateurs réclament la stabilité à l'égard de leurs produits. Loin de demander au Gouvernement de fixer les prix, ils souhaitent l'établissement d'un niveau minimum assez durable à l'égard des prix, niveau auquel un plafonnement quelconque fera contrepois. Si le consommateur consent à payer un prix minimum équitable, on n'exigera pas de lui des montants exorbitants en temps de pénurie.

Certains ont prétendu que la Fédération canadienne de l'agriculture ne représente pas les cultivateurs. En réponse à cette assertion, je signale que l'association des municipalités rurales de la Saskatchewan se réunit annuellement et qu'elle groupe toutes les municipalités de campagne de la province. Il se